FRC 3
25726
Supl. Wanting (+.)
Case FRC 27706

DISCOURS

Prononcé par M. NECKER, premier Miniſtre des Finances, à l'Aſſemblée Nationale, le 24 Septembre 1789.

MESSIEURS,

LES affaires de finances dont on vous a entretenus pluſieurs fois, ſont arrivées graduellement au dernier terme de l'embarras, & vous ne vous en étonnerez point, ſi vous réfléchiſſez d'abord qu'au mois d'août de l'année dernière, elles paroiſſoient à un tel degré de trouble, qu'on ſe crut dans la néceſſité de propoſer à Sa Majeſté les meſures les plus alarmantes, & que toute eſpèce de confiance fut arrêtée. Depuis cette époque, ſont ſurvenues toutes les difficultés qui naiſſent du ſoutien long & pénible d'un édifice chancelant; il s'y eſt joint, par extraordinaire, des beſoins immenſes de blés, qui ont occaſionné ou des dépenſes proportionnées à ces beſoins, ou l'emploi d'un crédit équivalent. Les achats faits par le Gouvernement, réunis aux opérations du commerce, ont dérangé peut-être la balance avec l'étranger, de plus de cinquante millions, ce qui n'a pu ſe faire ſans une révolution dans les changes; révolution qui influe ſur la quantité du numéraire en circulation. Le public

THE NEWBERRY LIBRARY

attendoit avec impatience que l'Assemblée nationale s'occupât des finances ; mais la marche nécessairement lente d'un corps législatif très-nombreux, a tellement prolongé ses discussions, qu'après cinq mois révolus, les affaires essentielles de la finance ne sont point encore traitées. Il est résulté de ce retard & des divisions qui ont régné dans votre assemblée, un discrédit qui s'est accru insensiblement, & chacun sait que des événemens extraordinaires ont mis le comble à la défiance & au resserrement de l'argent. Nos troubles intérieurs ont éloigné de la France, & de la capitale en particulier, cette multitude de voyageurs qui attirent en France une somme d'argent considérable, & dans le même temps une émigration de François d'une étendue effrayante, répand au-dehors notre numéraire. Enfin, au sein du Royaume, un grand nombre de citoyens regardent l'état des finances comme irremédiable, & considérant l'avenir d'une manière sinistre, enferment soigneusement leur argent, & des capitaux immenses sont comme disparus du milieu de nous. J'avois eu un moment d'espérance, lorsque je vous proposai un premier Emprunt national & patriotique, à Cinq pour cent d'intérêt ; il n'est pas douteux qu'il eût été rempli en peu de jours, & cet empressement auroit ranimé pendant quelque temps les esprits : mais tel a été l'effet de ce qui s'est passé à cet égard ; telle a été aussi l'impression donnée par des mouvemens momentanés, tantôt à Paris, tantôt dans votre Assemblée, que l'on s'est intéressé lentement & foiblement dans votre second Emprunt, quoique plus avantageux que le premier, & les étrangers sur-tout, de l'aveu de leurs correspondans, n'ont donné aucune commission. On

devroit avoir plus de confiance dans les reſſources, la ſageſſe & la volonté de la plus grande des Nations; mais n'étant qu'aux bords du précipice, il dépend encore de vous, Meſſieurs, de faire voir qu'on ſe trompe, & de reprendre avec éclat les ſentimens qui vous appartiennent. Mais avant de développer ici vos moyens pour atteindre à ce but, je dois vous informer de la grandeur du mal, de ſon urgence, & du déſordre prochain dont nous ſommes menacés.

Il falloit le produit de votre dernier Emprunt; il falloit, vous le ſavez, Meſſieurs, quarante millions pour ſatisfaire aux beſoins de ce mois & des premiers jours du ſuivant; il en falloit ſoixante de plus pour achever le ſervice de l'année, ſans augmenter le fonds deſtiné juſqu'à préſent au payement des rentes ſur l'Hôtel-de-ville; il faudroit enfin une ſomme inconnue, ſi le dépériſſement des revenus du Roi alloit en augmentant. Vous ſavez, Meſſieurs, avec quelle inſtance j'ai ſollicité de vous deux Décrets que nous n'avons point encore; l'un pour protéger le recouvrement des droits ſur les conſommations; l'autre pour aſſurer le payement des impoſitions foncières. Cependant les alarmes s'accroiſſent chaque jour, le renouvellement des anticipations eſt preſqu'entièrement arrêté, & il faut au contraire donner des ſecours à ceux qui, pour faire des avances au Gouvernement, ont ſigné des billets qu'ils ſont dans l'impuiſſance d'acquitter. Joignez à tous ces maux la diſparition journalière de l'argent effectif, & une diſparition telle que, même avec une grande richeſſe en papier, il deviendroit impoſſible de payer le prêt des troupes, & de ſatisfaire à la partie des dépenſes qu'on eſt forcé d'acquitter en deniers comptans.

Cependant c'eſt de toutes les provinces frontières où le payement des impoſitions ſe trouve retardé ; c'eſt encore de Breſt & de Toulon, pour les travaux des ports ; c'eſt auſſi de divers lieux où il faut acheter des grains & des beſtiaux pour la ſubſiſtance de Paris & de Verſailles ; enfin c'eſt d'une quantité d'endroits, qu'au nom des plus grands périls on ſollicite de l'argent comptant : & vous devez juger, Meſſieurs, combien ce nouvel embarras eſt inquiétant, puiſque j'ai propoſé au Roi de m'autoriſer à faire porter toute ſa vaiſſelle plate à la monnoie, propoſition que Sa Majeſté a accueillie avec cet empreſſement, avec cet amour du bien qui la caractériſe ; & la Reine, au moment où elle a eu connoiſſance de mes peines, m'a ordonné ſur le champ de diſpoſer pareillement de toute ſa vaiſſelle : les Miniſtres du Roi ont ſuivi ces exemples. Remarquez bien, Meſſieurs, que ce n'eſt pas pour procurer au Tréſor royal huit à neuf cens mille livres, que je me ſuis déterminé à propoſer à Leurs Majeſtés une privation momentanée ; mais parce qu'il eſt impoſſible de faire du numéraire effectif autrement qu'avec des métaux ; ainſi le vote d'un don gratuit de votre part, eût-il été de pluſieurs millions, n'auroit pas rempli le même objet, puiſqu'on auroit eu la faculté de le payer en papiers & à différens termes. Enfin, j'ai lieu d'eſpérer que l'exemple donné par le Monarque, encouragera les véritables amis de la choſe publique, & l'on en fait déjà l'épreuve.

La Caiſſe d'eſcompte, liée au Gouvernement par ſes ſervices, ſe reſſent de l'impreſſion de tant de malheurs, & ſes fonds en numéraire effectif auroient été épuiſés depuis long-temps, ſi par toutes les diſpoſitions que la nature des circonſtances peut autoriſer, elle ne réſiſtoit pas

à l'orage. Toutes les maiſons de banque & de commerce, tous les hommes dans les affaires, éprouvent une gêne alarmante par le défaut abſolu du numéraire, & par l'influence de l'embarras des finances. Enfin, la détreſſe du Tréſor royal, la pénurie générale ſont tellement viſibles, qu'il n'eſt plus temps de diſſimuler, & d'en impoſer par de la contenance : ainſi, malgré la publicité inévitable de tout ce qu'on doit confier à une Aſſemblée nombreuſe, malgré les vieilles règles, qui font du Tréſor royal un antre myſtérieux, le Roi a penſé, Meſſieurs, qu'il valoit mieux tout dire, qu'il valoit mieux tout découvrir, pendant qu'on aperçoit encore la poſſibilité du ſecours, la criſe extrême où ſe trouvent les finances.

Il y avoit hier matin, au Tréſor royal, douze millions huit cents mille livres, ſoit en billets de la Caiſſe d'eſcompte, ſoit en argent comptant, ſoit en effet exigibles dans la ſemaine ; cet état, au premier coup-d'œil, eſt fort au-deſſus de celui dans lequel j'ai trouvé le Tréſor royal au mois d'août de l'année dernière ; mais d'abord, treize mois d'intervalle remplis d'événemens & de contrariétés imaginables, ont épuiſé toutes les reſſources. D'ailleurs, d'ici à la fin du mois les beſoins indiſpenſables, c'eſt-à-dire, le prêt des troupes de terre, le prêt & le ſervice de mer, le payement des intérêts acquittés au Tréſor royal, en les circonſcrivant dans le plus exact néceſſaire, le payement des penſions encore plus limité ; enfin, le ſecours qu'exigent pluſieurs caiſſes & divers Tréſoriers habitués à ſervir le Roi de leur crédit, ces divers objets faiſant uniquement partie des obligations forcées, ces divers objets, dis-je, ſe montent à huit ou neuf

millions ; ainſi il ne reſtera que trois ou quatre millions pour commencer le mois prochain, & nous aurions beſoins de trente millions pour ſatisfaire à ſes beſoin, & de ſoixante-dix à quatre-vingts, pour répondre au ſervice indiſpenſable des trois derniers mois de cette année.

Voilà, Meſſieurs, le triſte récit de l'état des finances de France, dans un moment où il n'y a plus de crédit. C'eſt à regret que je donne publiquement cette inſtruction ; mais je le fais à une époque où il n'eſt plus temps de ſe défendre, par le ſecret, des atteintes de l'opinion. J'ai l'ame déchirée d'avoir à préſenter un pareil tableau de notre détreſſe. Ces temps où au milieu d'une guerre diſpendieuſe, je pourvoyois, ſans de grandes inquiétudes, à cent cinquante millions de dépenſes extraordinaires ; ces temps plus récens où à l'approche de la réunion des Repréſentans de la Nation, je me formois le ſpectacle des proſpérités du Royaume & de la renaiſſance de toutes ſes forces ; ces temps ſont trop près de mon ſouvenir pour ne pas former dans ma penſée le contraſte le plus affligeant avec les circonſtances préſentes. Ah ! que la prudence des hommes eſt un foible bouclier, que leur prévoyance eſt incertaine ! il eſt un cours d'événemens qui les entraîne, & c'eſt en vain que le nautonier jeté ſur le rivage, ſe rappelle douloureuſement le vaiſſeau qui l'a conduit long-temps avec ſûreté au milieu des mers orageuſes, mais dont il n'aperçoit plus que les malheureux débris, le jouet des vagues & de la tempête.

C'eſt aſſez cependant, Meſſieurs, vous avoir entretenus de nos infortunes ; il faut ſe relever, il faut reprendre courage, il faut eſſayer de réſiſter à tout, il faut faire tête à l'orage, & vous reſſouvenir

reſſouvenir de ce que vous êtes & de tout ce que vous pouvez, aidés de la volonté d'un excellent Roi, aidés de ſon véritable dévouement au rétabliſſement de l'ordre & au bonheur général.

Je crois devoir, Meſſieurs, diviſer en trois parties l'examen des moyens qui peuvent écarter les maux dont nous ſommes environnés, & rendre aux finances de l'Etat une nouvelle vie.

Il faut établir un rapport certain entre les revenus & les dépenſes fixes.

Il faut trouver les ſecours qui ſont néceſſaires pour ſatisfaire aux beſoins extraordinaires de cette année, & ſonger à l'avance à ceux de l'année prochaine.

Il faut enfin ſe tirer de l'angoiſſe alarmante du moment préſent.

Voilà l'expoſé des trois parties que je dois traiter; elles ont entr'elles un lien intime. Ce n'eſt que par la perſpective d'un ordre ſtable à l'avenir, que l'on pourra conſentir aux ſacrifices néceſſaires pour ſuffire aux beſoins extraordinaires; ce n'eſt enfin qu'en rempliſſant ces deux vues, que par un effort particulier on parviendra peut-être à ſortir de la ſituation ſans exemple où nous nous trouvons pour le moment.

PREMIÈRE PARTIE.

Revenus & Dépenſes fixes.

La ſituation n'eſt plus la même qu'à l'époque de l'ouverture des Etats-généraux. L'ordre dans la perception des droits & des impoſitions étoit parfaitement établi, l'on n'en prévoyoit pas l'interruption, & l'on pouvoit prudemment compter parmi les reſſources de l'Etat, les améliorations

ſurvenues dans le produit de ces droits & celles dont on étoit moralement certain. Une telle reſſource n'a plus dans l'état actuel le même degré de réalité, puiſque les recouvremens ſont troublés, & qu'on eſt en doute ſur la continuation de pluſieurs de ces revenus. Enfin, l'on ne peut plus, dans un temps de défiance, raſſurer les eſprits par des bonifications diverſes, diviſées en pluſieurs articles, qui exigent toutes un examen attentif, & dont le Public n'eſt pas à portée de juger d'un coup-d'œil. C'eſt donc tout un autre compte qu'il faut préſenter aujourd'hui pour rétablir la tranquillité. Il eſt de plus néceſſaire que vous-mêmes, Meſſieurs, ſans être obligés à aucune recherche, ni à aucune étude approfondie qui prolongeroient infiniment vos déterminations, vous puiſſiez adopter des baſes d'améliorations dans les finances, ſuſceptibles d'être approuvées ou rejetées au milieu même de votre nombreuſe Aſſemblée. Ce n'eſt pas, je ſuis bien loin de le penſer, ce n'eſt pas qu'il faille négliger aucune bonification partielle, mais on peut les réſerver ſoit pour accroître le fonds d'une Caiſſe d'amortiſſement, ſoit pour remplacer quelques droits onéreux, ſoit pour ſatisfaire à des accroiſſemens de dépenſe que la ſuite de vos diſpoſitions pourra rendre néceſſaires.

Je vous rappellerai d'abord, Messieurs, que le *déficit*, ſelon le compte qui vous a été préſenté à l'ouverture de l'Aſſemblée nationale, ſe montoit à environ cinquante-ſix millions.

Toutes les pièces juſtificatives de ce compte ont été remiſes aux Députés qui compoſent le grand Comité des Finances, & je crois qu'ils ſont en état de vous dire que s'ils n'ont pas tout examiné dans le plus grand détail, l'exactitude qu'ils ont aperçue juſqu'à préſent, donne lieu de

préſumer que cet ouvrage a été fait avec beaucoup de ſoin & de régularité.

Le chapitre des anticipations dans le compte des finances dont il eſt ici queſtion, comprenoit en dépenſe environ cinq millions pour l'intérêt de quatre-vingts millions qu'on ſuppoſoit néceſſaires pour finir l'année; mais comme le dernier Emprunt, en y ajoutant le fonds deſtiné aux rembourſemens, a produit une nouvelle charge, pendant dix ans, de dix millions, c'eſt environ cinq millions à ajouter au déficit de cinquante-ſix millions, ce qui l'élève à ſoixante-un.

Le dernier Emprunt, il eſt vrai, n'eſt pas rempli, mais il le ſera ſucceſſivement dans un temps donné; ainſi il faut mettre en ligne de compte les intérêts & les rembourſemens auxquels il engagera, puiſqu'il eſt queſtion ici d'un état futur & permanent.

Je paſſe ſous ſilence quelques petites augmentations de dépenſes & de revenus, afin de ne point détourner votre attention par des bagatelles.

Voici maintenant les reſſources majeures qui pourroient balancer de déficit, ſi vous jugiez à propos de les adopter.

1°. Vous pourriez déterminer que les fonds deſtinés au département de la guerre, ſeroient diminués de quinze à vingt millions, en améliorant cependant le ſort du ſoldat; & vous demanderiez au Roi que les nouveaux plans fuſſent formés ſur cette baſe.

2°. Le Roi & la Reine ſont diſpoſés à n'avoir qu'une ſeule & même maiſon, & en ordonnant les retranchemens les plus rigides, Leurs Majeſtés guidées par le plus vif déſir de contribuer au rétabliſſement de l'ordre, eſpèrent pou-

voir réduire à vingt millions les dépenſes compriſes ſous la dénomination générale de maiſon du Roi, ce qui produiroit une nouvelle économie de cinq millions.

3°. Les ſommes fournies aux maiſons des Princes ſe montent à 8,240,000 livres indépendamment du produit des apanages ; il ne m'appartient pas de déterminer le retranchement dont cet article ſeroit ſuſceptible.

4°. En reſſerrant chaque article, le Miniſtre des affaires Étrangères propoſera encore ſucceſſivement une réduction d'un million ſur le fonds très-modéré deſtiné à ſon département.

5°. Les penſions s'élèvent encore à près de vingt-cinq millions, nonobſtant les dernières retenues ; ce ſera peu, ſelon votre opinion déjà connue, que de fixer ici à cinq ou ſix millions l'économie dont cette dépenſe ſeroit ſuſceptible ; mais ne voulant indiquer en ce moment que des réductions auxquelles on puiſſe avoir confiance, je ne crois pas devoir aller plus loin. Vous verrez que les petites penſions, celles qui méritent des égards à tant de titres, forment la grande maſſe.

6°. La dépenſe des haras que vous êtes dans l'intention de ſupprimer, ſe monte à huit cents mille livres.

7°. Le Roi paye annuellement au Clergé deux millions cinq cents mille livres pour augmenter le fonds de ſes rembourſemens : ce ſupplément pourroit être retranché ſans inconvéniens.

8°. Les extinctions viagères pendant le cours de l'année ſuivante, pourroient au moins être miſes ici en ligne de compte ; elles ſe monteront probablement à quinze cents mille livres.

9°. Si l'on a recours à une taxe momentanée pour ſubvenir à l'embarras préſent, & ſauver entièrement les finances, il eſt probable qu'avec ſon produit on pourra diminuer les anticipations qui le ſont déjà beaucoup aujourd'hui par la force du diſcrédit; ainſi l'on doit s'attendre à une réduction ſur cette partie de dépenſes, & je l'eſtimerai, quoique vaguement encore en ce moment à près de huit millions.

10°. Vous pourriez convenir en dernier terme, qu'après avoir réuni enſemble, ſous le nom d'*Impôt territorial*, la taille & les vingtièmes, la ſomme totale exiſtante aujourd'hui ſeroit augmentée de quinze millions; & les contribuables trouveroient le dédommagement de cet accroiſſement par l'aſſujettiſſement à l'impôt territorial de toutes les perſonnes & de toutes les terres privilégiées, & par la ceſſation de tous les abonnemens particuliers qui exiſtent pour les vingtièmes. Enfin, ſi vous le préfériez, au lieu de l'accroiſſement poſitif ſur l'impôt territorial dont je viens de parler, vous pourriez ſeulement déterminer qu'il ſeroit pourvu dans chaque province, par une addition d'impôt, aux diverſes remiſes, réductions & modérations que le Roi accorde ſur la taille, les vingtièmes & la capitation, ſoit à la décharge effective des contribuables, ſoit pour être deſtinées à des travaux de charité & à diverſes dépenſes particulières à chaque province. Ces différens objets forment préciſément dans le compte général des dépenſes, une ſomme de quinze millions, ſavoir:

7,120,000 livres, pour remiſes en moins impoſé ſur la recette des pays d'élections & des pays conquis; décharges & modérations ſur les

vingtièmes & la capitation, remiſes aux pays d'États, &c.

1,896,000 livres, pour travaux de charité.

1,144,000 livres, pour deſtruction du vagabondage & de la mendicité.

4,500,000 livres, dépenſes dans les provinces, dont l'objet varie tous les ans, & qui ſe renouvellent de différentes manières.

Il ne ſeroit pas difficile à chaque province de faire quelque économie ſur ces divers objets; on pourroit encore laiſſer à leur profit ce qu'elles parviendroient à épargner ſur les frais de recouvrement; & en leur confiant la ſurveillance ſur l'adminiſtration & la vente des bois, on pourroit les mettre de part dans les augmentations de produit, & tous ces articles réunis à ceux que j'ai déjà indiqués, ſavoir, l'aſſujettiſſement à l'impôt de toutes les perſonnes & de toutes les terres privilégiées; ainſi que la ceſſation des abonnemens, balanceroient à coup sûr les quinze millions qui ſeroient procurés à l'État, ſoit en accroiſſement de revenu, ſoit en diminution de dépenſe.

La juſte répartition de l'impoſition des vingtièmes eût produit bien au-delà d'une telle ſomme; mais cette reſſource ſeroit éteinte par la converſion générale de cet impôt & de celui de la taille, dans une ſeule contribution territoriale dont la ſomme ſeroit fixe.

RÉCAPITULATION.

Les dix articles bien ſimples que je viens d'indiquer, ſe monteroient à une ſomme à peu-près égale au déficit de ſoixante-un millions.

Il ſuffiroit donc, Meſſieurs, que ces dix arti-

cles préliminaires fussent constatés de concert entre le Roi & vous, Messieurs, pour assurer la confiance.

Je vais maintenant vous donner l'indice de quelques autres bonifications dont l'examen & la fixation exigeroient plus de temps, mais qui pourroient être appliquées par vous, Messieurs, à tel usage qui vous paroîtroit le plus convenable.

1°. Je mettrai en première ligne la part que vous jugeriez à propos d'assigner à l'État sur le produit des dixmes ou de l'impôt qui seroit destiné à les remplacer. La réponse du Roi sur vos arrêtés du 4 août, contient toutes les observations dont ce sujet est susceptible.

2°. Une réduction sur le traitement des Ministres & sur les appointemens des personnes attachées d'une manière quelconque à l'administration.

3°. J'avois estimé dans mon Discours à l'ouverture de votre Assemblée, que par la diminution des traitemens attribués aux divers Fermiers, Administrateurs & Régisseurs des droits sur les consommations, par l'accroissement des produits, depuis l'époque des derniers baux ou traités passés avec eux, & par l'augmentation probable de ces droits dans l'espace d'un ou deux ans, on pourroit raisonnablement compter sur une amélioration de revenu d'environ vingt-quatre millions. Il est survenu de grands changemens depuis l'époque de votre Assemblée. Le recouvrement de tous les droits sur le sel, le tabac & d'autres objets de consommation, ainsi que le recouvrement des droits perçus aux entrées de Paris & aux frontières du Royaume, sont soumis en ce moment à des contrariétés & des diminutions qui ne permettroient pas de former raisonnablement aucune spéculation sur le produit de ces revenus; mais les économies

projetées sur les frais de perception pourront subsister, & l'on doit compter pareillement lors du retour de la tranquillité publique, sur le progrès successif des droits sur les consommations dont vous désirerez la continuation.

5°. La rentrée dans les Domaines engagés, ou la redevance annuelle à laquelle on pourroit les assujettir, présente encore une ressource digne d'attention.

Je supprime l'énumération de plusieurs articles d'économie indiqués déjà dans mon Discours à l'ouverture de votre Assemblée. Une recherche scrupuleuse en feroit peut-être découvrir encore quelques autres, mais un calcul précis n'est pas nécessaire en ce moment, puisque les nouveaux objets que j'ai désignés, je ne les offre qu'en perspective. J'écarte ici tout ce qui seroit susceptible de discussion, parce que rien d'incertain ne peut fonder le crédit à une époque où l'on ne veut plus attendre pour savoir à quoi s'en tenir sur la fortune publique; mais ce sont autant de moyens qui serviroient ou à remplacer la diminution actuelle du produit de la Gabelle, ou à faciliter les divers projets d'amortissement ou d'ordre public que vous aurez en vue. Je ne compte point, par ce motif, au nombre des ressources applicables au déficit, aucun droit sur le luxe ou sur le timbre; vous aurez besoin de ces moyens nouveaux, pour remplacer les droits dont vous aurez définitivement arrêté la suppression.

Ajoutez, Messieurs, à l'exposition que je viens de vous faire, une considération très-importante; c'est qu'il y a dans les charges annuelles de l'État, cent cinq millions de rentes viagères dont l'extinction successive offre une ressource graduelle de la plus grande conséquence.

Qui

Qui ne reprendroit l'eſpérance en voyant tous les moyens dont je viens de préſenter le fidèle tableau ! A coup sûr il dépend de vous, Meſſieurs, de prendre en peu de temps des délibérations propres à raſſurer parfaitement ſur l'ordre permanent des finances, & véritablement vous ne pouvez différer.

Je ne vous propoſe, Meſſieurs, pour remettre de l'ordre dans les finances, aucune grande ſubverſion, aucune idée ſyſtématique, aucune de ces imaginations auxquelles on donne le nom de génie, tout doit être ſimple en ce genre, tout doit être au moins ſucceſſif, ſur-tout dans un moment où la confiance, ce lien ſi néceſſaire entre le préſent & l'avenir, nous refuſe ſon aſſiſtance.

SECONDE PARTIE.

Beſoins extraordinaires

La confiance une fois aſſurée par les premières baſes que je viens d'indiquer, il faut en même temps trouver des reſſources ſuffiſantes pour ſe libérer de l'embarras préſent & pour ſatisfaire aux beſoins extraordinaires de cette année & de l'année prochaine.

Il faut environ quatre-vingts millions pour cette année, ſans augmenter les fonds deſtinés aux rentes de l'Hôtel-de-ville, & il ſeroit de la plus grande & de la plus parfaite juſtice qu'au 31 décembre le payement de ſix derniers mois 1788, celui qui s'exécute actuellement, fût entièrement achevé. C'eſt aſſez, comme j'ai déjà eu occaſion de le faire obſerver dans mon Diſcours à l'ouverture de votre Aſſemblée, c'eſt aſſez d'avoir impoſé ſur les rentiers le retard d'un ſemeſtre.

Ainſi, pour ne pas aller plus loin, & pour liquider dans l'année prochaine quelques dettes exigibles, enfin pour ſuppléer à de nouveaux beſoins de blés & pour d'autres objets néceſſaires, il faudroit indépendamment de la partie de l'Emprunt qui n'eſt pas encore remplie, indépendamment encore du renouvellement des anticipations entièrement arrêté dans ce moment, il faudroit, dis-je, très-probablement un nouveau ſecours extraordinaire de quatre vingts millions dans le cours de l'année prochaine, leſquels joints aux ſoixante-dix ou quatre-vingts néceſſaires pour cette année, éleveroient à environ cent ſoixante millions la ſomme qu'exigeroit une liquidation complette. Il faut renoncer dans ce moment à toute eſpèce d'emprunt, tout eſſai nouveau, même à un haut intérêt, ne réuſſiroit pas; ce ſeroit harceller inutilement & mal adroitement la confiance, que de vouloir l'entreprendre. Il eſt donc néceſſaire de recourir à un autre moyen, & le vœu public vous l'indique; ce vœu manifeſté de toutes manières, & auquel vous avez déjà donné un aſſentiment général, conſiſteroit dans une contribution forte demandée pour une ſeule fois à tous les habitans du Royaume. On s'y prêtera, je le crois, avec beaucoup de bonne volonté, ſi ce ſacrifice paroît le dernier terme des diſpoſitions que vous aurez adoptées pour aſſurer invariablement l'ordre & l'équilibre dans les finances.

On a propoſé que cette contribution momentanée fût relative au capital de chaque citoyen. Je la croirois plus ſimple & plus convenable ſi elle étoit proportionnée au revenu. L'évaluation que chacun feroit de ſon propre capital, prêteroit trop à l'arbitraire, & l'on pourroit ſans bleſſer ſa conſcience l'évaluer avec ſoi-même fort au-deſſous de

ſa valeur ; car on peut eſtimer avec beaucoup de liberté une terre ſans acheteur, des effets royaux en diſcrédit & pluſieurs autres ſortes de biens.

Il eſt de plus un grand nombre de citoyens qui, ſans capitaux ou avec un capital médiocre, ont un revenu conſidérable ; tels ſont ceux qui adonnés au commerce, aux affaires de banque & de finance, aux arts, aux profeſſions utiles, aux places d'adminiſtration & à beaucoup d'autres occupations, doivent à leurs talens & à leur induſtrie un revenu annuel abſolument étranger à leur capital, & tels ſont encore les fermiers de toute eſpèce : enfin, les rentes viagères ne payeroient pas une juſte part au beſoin général, ſi leur capital ſervoit uniquement de meſure à leur contribution, & tous les bénéficiers, tous les uſufruitiers ſeroient encore embarraſſés dans leurs calculs.

Je penſerois donc qu'il ſeroit préférable de demander une contribution extraordinaire en raiſon du revenu annuel, & qu'elle pourroit être portée au quart de ce revenu libre de toute charge, de tout impôt & de toute rente.

Une telle contribution pour ceux qui ont leur argent placé à cinq pour cent dans les effets royaux ou dans les divers immeubles fictifs, reviendroit à un & un quart pour cent de leur capital ; elle ne reviendroit qu'à trois quarts pour cent pareillement du capital, pour les propriètaires des biens dont le revenu n'eſt que de trois pour cent.

Ainſi, en ſuppoſant une même règle pour tout le monde, le propriétaire de terre ſe trouveroit traité comme le rentier, ſi la contribution étoit proportionnée au capital, & il ſeroit au contraire favoriſé ſi cette contribution étoit relative au revenu ; mais un tel égard vous paroîtra, je crois, raiſonnable.

Je n'entrerai pas en ce moment dans le détail des formes qu'il faudroit preſcrire pour la levée de cette taxe extraordinaire ; ce ſeroit trop m'écarter du ſujet principal.

Je ne vois qu'une difficulté importante.

Elle concerne le genre de déclaration qu'il faudroit exiger de toutes les perſonnes aſſujetties à une taxe qui ſeroit relative aux revenus particuliers de chaque contribuable. Le ſerment eſt ſans doute le lien le plus fort ; mais dans une tranſaction qui n'aura lieu qu'une ſeule fois, dans une tranſaction à laquelle la majeure partie des habitans du royaume ſeront appelés à participer, eſt-il convenable de les mettre tous & ſans exception aux priſes avec leur conſcience ! Eſt-il convenable de les expoſer à manquer de reſpect envers l'Etre ſuprême, & de les dégager ainſi peut-être pour toute leur vie des liens qu'ils auront une fois rompus ! Le ſerment ne doit être employé que pour fortifier les obligations attachées à des fonctions néceſſaires : mais quand un ſerment doit être impoſé à tous les habitans d'un Royaume, quand leur fidélité eſt viſiblement en contraſte avec leur intérêt, enfin quand ce ſerment n'a pour but qu'une diſpoſition momentanée & purement pécuniaire, vous ne ſerez point ſurpris, Meſſieurs, de la répugnance du Roi pour une telle condition, & malgré les exemples qu'on met en avant, Sa Majeſté déſire que votre attention ſe fixe particulièrement ſur ces obſervations. La formule ſuivante : *Je déclare avec vérité que* ..... ſeroit peut-être ſuffiſante, & c'eſt un bel hommage a rendre à une Nation, que de ne lui demander rien de plus.

Je ſuis perſuadé que beaucoup de citoyens donneront plus que la proportion indiquée dans ce Mémoire ; car on a beau calomnier le cœur humain,

il reſte encore au milieu des erreurs qu'on nous reproche, un grand ſentiment de patriotiſme chez pluſieurs perſonnes ; d'ailleurs, chacun tient de quelque manière au rétabliſſement de l'ordre ; & ceux qui, par la nature de leurs fortunes, s'y croyent étrangers, ne montrent que la limite de leurs vues.

Que penſeriez-vous encore, Meſſieurs, ſi au lieu de demander un ſacrifice purement gratuit du quart du revenu, ou de telle autre quotité, on enregiſtroit dans chaque paroiſſe, ſur un livre public, les ſommes données par chaque citoyen, & qu'on les conſtituât créanciers de l'État de ces mêmes ſommes, pour être rembourſées ſucceſſivement, à commencer de l'époque où l'intérêt de l'argent ſeroit baiſſé généralement à quatre pour cent ! Chacun ſe trouveroit aſſocié de cette manière à ce retour complet de la proſpérité publique ; après y avoir contribué, dès ce moment, par un premier ſacrifice qui auroit ſauvé l'État d'un grand danger.

Il faudra auſſi déterminer quelle eſt la modicité de revenus qui doit exempter de contribuer à la taxe extraordinaire ; mais dans une affaire patriotique, peut-être que par un ſentiment d'égard pour tous les citoyens, il ne faudroit exclure perſonne de fournir un petit ſacrifice ; mais on détermineroit ſeulement l'état où la meſure de revenus qui rendroit cet acte abſolument libre. En général, aucune rigueur ne devroit être employée envers perſonne ; l'aiguillon doit être le patriotiſme, & le ſurveillant ſa propre honnêteté.

La vaiſſelle, les bijoux d'or & d'argent, & le numéraire ſans action, le numéraire téſoriſé au grand préjudice de l'Etat, échappant à la taxe établie ſur les revenus ; ne vous paroîtroit-il pas convenable, du moment qu'on ſe contente de la

déclaration des propriétaires, & qu'on n'y joint aucune inquiſition, ne vous paroîtroit-il pas convenable d'impoſer ces ſortes de richeſſes à un ſacrifice unique & paſſager de deux ou trois pour cent du capital !

Cette contribution auroit l'avantage particulier de concourir à ramener dans la circulation, des richeſſes oiſives.

Le payement de ces diverſes taxes pourroit avoir lieu à différentes époques, dans l'eſpace de quinze, dix-huit mois ou davantage, en permettant à ceux qui le déſireroient d'acquitter le tout à la fois, ou d'en avancer les termes, moyennant la bonification qui leur ſeroit faite d'un eſcompte raiſonnable.

Ce qui déplaît le plus dans un impôt proportionné à ſa fortune, c'eſt une crainte de la faire connoître ; mais comme chacun devroit être encouragé par votre Décret, à donner plus que cette proportion, ſi ſa ſituation le lui permettoit, tous ceux dont le ſacrifice excéderoit dans une meſure quelconque la taxe déterminée, pourroient, en l'annonçant vaguement dans leur déclaration, voiler de cette manière le rapport de leur contribution avec leur revenu.

Je conſidérerois comme une facilité générale & néceſſaire, de permettre à tout le monde indiſtinctement d'acquitter ſa taxe en vaiſſelle ou en bijoux d'or & d'argent, reçus à un prix favorable pour les contribuables. La femme d'un ſimple payſan donnera, s'il le faut, ſon anneau ou ſa croix d'or ; elle n'en ſera pas moins heureuſe, & il lui ſera permis d'en être fière.

On demandera peut-être quel ſeroit le produit vraiſemblable des contributions dont on vient de vous entretenir. Il eſt impoſſible de s'en faire une

juſte idée ; mais je crois qu'on ſe livre à beaucoup d'exagérations à cet égard. Elle ſeroit toutefois aſſez importante pour que vous duſſiez nommer des commiſſaires, qui, de concert avec le Miniſtre des finances, veilleroient ſur la rentrée de ces contributions & ſur l'emploi qui en ſeroit fait conformément à vos diſpoſitions.

Au reſte, quoique dans l'indication d'une taxe extraordinaire relative aux circonſtances préſentes, je donne ſimplement une forme aux propoſitions qui ont été ſignées de toutes parts dans la capitale, il n'eſt pas moins douloureux pour moi d'avoir à mettre en avant une idée momentanément à charge à la Nation ; toute mon adminiſtration paſſée prouve aſſez ce qu'il m'en coûte, & je range l'obligation où je me trouve en cet inſtant, au nombre des grands ſacrifices auxquels je me ſuis expoſé en revenant prendre le timon des affaires de finance ; & cependant je ne puis pas dire que pour mon bonheur, j'euſſe fait mieux en paſſant le reſte de mes jours dans l'éloignement & dans la retraite, puiſqu'un ſeul des maux de la France que j'euſſe préſumé, que j'euſſe imaginé d'avoir eu le pouvoir ou l'occaſion d'adoucir, auroit troublé le repos de ma vie : il faut donc ſe ſoumettre avec réſignation à ſa deſtinée.

TROISIÈME PARTIE.

Le moment préſent.

SI vous ne perdez pas un inſtant, Meſſieurs, pour décréter la contribution extraordinaire qu'on vient d'indiquer, & ſi ce décret eſt accompagné d'une délibération propre à inſpirer une pleine confiance dans le rétabliſſement général de l'ordre,

on pourra considérer la taxe extraordinaire comme le dernier sacrifice, comme le complément de tout, & il y aura, je crois de l'empressement à la payer ; cet empressement donnera des secours prochains, & sur-tout il influera d'une manière universelle sur la circulation. Il faut cependant quelque chose de plus pour le moment, afin de réunir toutes ses ressources contre un mal éminent, & qui nous serre de si près.

C'est dans une pareille vue que le Roi a autorisé les Directeurs des monnoies à recevoir de la part de ceux qui voudront suivre l'exemple de Sa Majesté, la vaisselle & les bijoux d'or & d'argent, en échange desquels il leur sera délivré des récépissés ; & l'époque du remboursement de ces récépissés, l'intérêt à payer en attendant, ainsi que la fixation du prix de la vaisselle, sont des dispositions réservées par le Roi à votre délibération, & je vous proposerois que l'on pût donner cinquante-cinq francs de la vaisselle contre des récépissés remboursables à six mois de date, sans intérêt, ou cinquante-huit francs, si l'on remettoit ces récépissés dans l'Emprunt national de Quatre-vingts millions, à condition néanmoins qu'en payant la mise de cette manière, on ne jouiroit pas de la faculté d'en fournir la moitié en effets royaux.

Il n'est pas douteux qu'en portant aujourd'hui sa vaisselle à la monnoie, on rendra un grand & véritable service à la chose publique, puisque la rareté extrême & sans égale du numéraire effectif, nous met dans le plus pénible embarras. Nous avons par cette raison un grand intérêt à ménager la Caisse d'escompte, qui, au milieu des difficultés générales, fait pour nous tout ce qu'elle peut raisonnablement ; & ses services dont nous ne pouvons pas nous passer en ce moment, seront plus décisifs,

déciſifs, ſi vous approuvez, ſi vous encouragez ſon zèle. Il faut ſur-tout, Meſſieurs, vous garder de mal juger de ſes Adminiſtrateurs ſans les entendre; ils ne demandent pas mieux que de mettre leur conduite au grand jour. Vous verrez qu'en cédant quelquefois aux circonſtances, pour donner à la finance des ſecours indiſpenſables, ils n'ont jamais perdu de vue leurs devoirs particuliers d'Adminiſtrateurs, mais dans les grandes révolutions amenées par le trouble & le diſcrédit, toutes les Caiſſes publiques ont un intérêt qui les unit enſemble, & elles ſe reſſentent en même temps de l'empire des circonſtances.

La Caiſſe d'eſcompte cependant, ayant reçu à des époques différentes un échec dans l'opinion par le contre-coup du diſcrédit général, il y auroit peut-être de la convenance à lui propoſer de ſe fondre & ſe transformer par quelque coalition dans un établiſſement nouveau, ſous le titre de *Banque Nationale*, & de former ainſi d'une des portions intégrantes d'un grand établiſſement, auquel vous donneriez, Meſſieurs, une approbation immédiate & déciſive; mais une condition indiſpenſable de tout établiſſement de ce genre, c'eſt de réunir une ſomme de numéraire effectif, ſuffiſante pour aſſurer à tout moment l'échange des billets circulans contre de l'argent comptant. Ce qui ſe paſſe aujourd'hui à l'égard des billets de la Caiſſe d'eſcompte, eſt une ſuite de la criſe actuelle & des temps précédens; & il ſeroit impolitique & déraiſonnable de vouloir, dans ce moment, la ramener par force à une marche différente.

Enfin, Meſſieurs, & pour l'inſtant préſent, & pour toute l'année, & pour tous les temps, ce qui devient chaque jour, chaque moment plus indiſpenſable, c'eſt que vous rendiez les deux Décrets

que je ſollicite de vous avec tant d'inſtances, l'un pour prêter de la force au recouvrement des droits ſur les conſommations, & l'on m'a dit que vous veniez de le déterminer ; l'autre, plus preſſant encore, pour ſoutenir de même le recouvrement des impoſitions foncières, en expliquant ceux de vos Décrets qui ſont mal interprétés par les contribuables & qui les engagent en pluſieurs lieux à refuſer le payement de la taille, des vingtièmes & de la capitation. Je me réfère à tout ce qui vous a été repréſenté à cet égard par les douze Membres du Comité que vous avez nommés pour conférer avec moi, & qui ſont informés dans les détails de la néceſſité abſolue de ces deux Décrets. Rien n'ira, Meſſieurs, rien ne pourra s'améliorer, ſi le payement des impoſitions eſt interrompu, ſi les recouvremens ne ſont pas protégés par la publicité de vos intentions & par l'expreſſion forte de votre volonté, ſi les recouvremens n'ont pas l'appui des loix, ſi les loix ne ſont pas ſoutenues par le pouvoir exécutif, & ſi ce pouvoir éprouve des reſiſtances au-deſſus de ſes forces. Il arriveroit alors que les ſubſides & les reſſources extraordinaires ne ſerviroient qu'à remplir le vide occaſionné par la diminution des recettes, au lieu de contribuer efficacement au rétabliſſement de l'ordre. Mon courage, mes forces s'épuiſent à repréſenter ces importantes vérités ; & je ne puis voir ſans une mortelle peine que les meilleurs amis de la liberté publique compromettent le ſuccès de la plus noble entrepriſe, en ne s'occupant pas aſſez de la gravité des circonſtances actuelles, comme s'ils pouvoient détacher l'avenir du préſent, comme s'il ſuffiſoit d'appliquer toute la puiſſance de leur eſprit à former un édifice nouveau, & qu'il ne fallût pas en même temps examiner ſi la maiſon qu'on

habite encore, n'eſt pas prête à tomber en ruines & à nous enſevelir ſous ſes débris. Pardonnez, Meſſieurs, ſi je vous parle ainſi : il n'eſt rien ſans doute de ſi impoſant que le reſpect dû à une Aſſemblée telle que la vôtre ; mais il y a peut-être quelque choſe de plus grand encore, c'eſt l'indépendance & la dignité d'un ſeul homme, animé par la ſeule idée de ſes devoirs, & fièrement ſoutenu par la pureté de ſes intentions & l'approbation de ſa conſcience : vous ne vous bleſſerez point d'un pareil ſentiment, puiſque chacun de vous, Meſſieurs, peut également y prétendre.

Je vous demande, Meſſieurs, au nom du Roi, je vous ſollicite au nom du vœu général de la Nation, je vous conjure au nom de la tranquillité publique, au nom du ſalut de cet Empire, de ſuſpendre toute eſpèce de diſcuſſion, pour vous livrer ſans interruption aux délibérations néceſſaires, inſtantes, indiſpenſables qu'exige la circonſtance préſente.

Il n'y a pas un moment à perdre pour calmer les eſprits ſur la ſituation des affaires, & je récapitulerai ici que pour y parvenir, pour ſauver le vaiſſeau du naufrage, il eſt à déſirer,

1.° Que vous délibériez ſur le vœu preſque général d'une contribution paſſagère, capable, par ſon importance, de ſubvenir, à l'étendue des beſoins extraordinaires de l'État.

2.° Que pour favoriſer le ſuccès de cette diſpoſition, vous adoptiez quelques vues principales, propres à convaincre que l'équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes ſera sûrement établi, & qu'on ne doit conſerver aucun doute ſur l'exiſtence prochaine d'un ordre à jamais durable.

3.° Que vous approuviez, & l'échange contre des récépiſſés à terme, & l'admiſſion dans l'em-

prunt de la vaiſſelle d'argent à un prix déterminé, ou que vous laiſſiez à l'Adminiſtration des finances toute liberté à cet égard.

4.° Que vous autoriſiez la Caiſſe d'eſcompte à nous aider de tout ſon pouvoir, ſauf à diſcuter les idées propres à convertir, avec la convenance & le degré des intéreſſés, cet utile établiſſement dans un plus utile encore, ſous le nom de *Banque Nationale*.

5.° Que vous rendiez ſans délai les Décrets néceſſaires pour arrêter par tous les moyens en votre pouvoir, le dépériſſement des revenus, & que vous examiniez avec ſoin les circonſtances qui s'oppoſent à l'action des loix & à l'exercice du pouvoir exécutif, afin d'y porter de toutes vos forces le remède le plus immédiat.

Voilà, Meſſieurs, entre beaucoup de diſpoſitions intéreſſantes pour les finances, celles qui ſont les plus inſtantes; & il me ſemble qu'après vous en être occupés efficacement, vous pourriez revenir à vos autres diſcuſſions importantes avec plus de repos & de ſécurité. Vos travaux ſur la Conſtitution ſont avancés, & tout ſemble déjà préparé pour aſſurer à la Nation les diſpoſitions qui forment l'objet de ſes vœux; vous ne pouvez plus craindre de vous écarter de l'eſprit de vos inſtructions, en vous occupant efficacement des moyens propres à fonder la confiance ſur des baſes durables, & en déterminant la meſure & le genre des ſecours qui ſeront néceſſaires au rétabliſſement de l'ordre. D'ailleurs, eſt-il beſoin de le dire? ſont-ce des conſidérations perſonnelles ou particulières qui engagent le Roi à vous ſolliciter d'adopter ſans retard les diſpoſitions auxquelles il vous invite; & la Nation qui vous a choiſis pour Repréſentans, n'a-t-elle pas l'in-

térêt le plus éminent à prévenir le déſordre & la ſubverſion des fortunes ? Qui peut en prévoir les effets, qui peut en calculer les ſuites ? Examinez-les au-dedans du Royaume, conſidérez-les au-dehors ; voyez leurs rapports immenſes avec tout, avec la tranquillité publique, avec les ſubſiſtances, avec le bonheur, avec la force, avec les diverſes circonſtances générales & particulières auxquelles l'argent aboutit ; & vous me diſpenſerez, ſans doute, de vous faire le triſte & déplorable tableau des malheurs qui ſeroient inévitables, ſi par des meſures grandes & vigoureuſes vous ne venez pas nous prêter ſecours, ſi vous ne venez pas ſoutenir ce rocher chancelant, dont le Roi ſeul, depuis ſi long-temps, retient & ſuſpend la chute, mais dont l'inclinaiſon journalière touche à ſon dernier terme & nous menace tous. Certes, Meſſieurs, c'eſt enfin votre affaire & votre grande affaire ; ce n'eſt pas, je ne puis trop le dire, ce n'eſt pas ſur des décombres & au milieu des clameurs de tous les citoyens, que vous éleverez ſolidement l'édifice de notre bonheur : la vie eſt trop courte, les penſées des hommes ſont trop circonſcrites pour qu'on puiſſe leur offrir, en dédommagement de leurs maux, la ſatisfaction incertaine des régnérations ſuivantes. Il faut donc unir tout enſemble, l'avenir & le préſent, les ſpéculations & les réalités, la libéralité des principes & la juſtice pratique & poſitive, le ménagement des eſpérances & la garantie de ce qu'on poſsède ; enfin l'eſtime de la liberté, & le ſoin continuel de l'ordre public.

Je dois mettre au rang des diſpoſitions importantes pour le crédit, la recherche inſtante & la détermination des moyens propres à mettre

une fin à toutes ces terreurs, qui chaque jour éloignent de la France un nombre étonnant de citoyens, émigration qui diminue notre numéraire & qui fera bientôt de la capitale du Royaume un lieu de réunion d'ouvriers sans salaires, & d'hommes industrieux sans occupation.

Je me suis réservé de finir par une observation importante ; il me semble que vous devez être offensés pour l'honneur de la France, qu'après avoir fait, il y a si peu de temps, une déclaration authentique de la protection que vous accordiez aux créanciers de l'État, & de la résolution où vous étiez de ne soumettre jamais à aucune retenue le payement des intérêts, le crédit n'ait pris aucun accroissement & se soit même affoibli davantage. Vous ne devez pas supporter plus long-temps que de si justes & de si généreuses intentions n'ayent pas l'ascendant qu'elles méritent. C'est vous, Messieurs, c'est vous les Représentans de la plus grande Nation, qui vous êtes expliqués ; il faut enfin qu'on vous croye : mais pour procurer à vos paroles le respect qui leur appartient, il faut, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le représenter avec force, il faut que des promesses soient accompagnées de délibérations & de dispositions propres à démontrer réelement & positivement, que par vos soins l'équilibre entre les revenus & les dépenses sera rétabli ; il ne faut pas qu'on entende parler sans cesse d'abolitions ou de diminutions de droits, d'accroissemens, de remboursemens, de dédommagemens nécessaires, & que l'indemnité de ces sacrifices, la balance de ces pertes soient assignées sur des idées générales, sur des ressources vagues, sur le produit confus d'imposition ou d'améliorations dont la mesure & la possibilité restent inconnus. Vous n'empêcherez jamais que

l'inquiétude de tous les citoyens ſur leur argent, ſur leurs revenus, ſur leur fortune, n'environne vos travaux ; & ne vous ſuive pas à pas ; répandez donc une tranquillité devenue ſi preſſante & ſi néceſſaire. Ah ! qu'il vous ſera beau de relever par un grand effort la confiance abattue, de garantir l'État d'un déſordre qui paroît inévitable à tous les yeux, & de rendre à la France cette vigueur intérieure dont on commence à perdre l'eſpérance, & cette conſidération politique au-dehors, ſeule capable de la préſerver de dangers, qui, au milieu de nos fortes diſtractions, ne ſont pas même comptés ; de dangers néanmoins qu'en tous les temps on doit placer au rang des événemens poſſibles, & dans le nombre des motifs qui doivent obliger à s'occuper ſérieuſement du rétabliſſement du crédit & de la reſtauration de l'ordre dans les finances.

Vous réuniſſez, Meſſieurs, les moyens néceſſaires pour remplir ces différens buts, & pour répondre aux beſoins de l'État ; les craintes, les eſpérances ſe dirigent vers vous ; elles ſemblent vous environner, & comme vous preſſer de toutes parts ; & je n'en doute point, prenant en mains les intérêts éminens qui ſont en péril, étendant votre ſauve-garde ſur les fortunes & ſur l'honneur national, vous ajouterez cette gloire à celle que vous promettent vos utiles travaux, à celle dont peuvent ſe flatter, à ſi juſte titre, les généreux citoyens qui, ſecondant les vues du meilleur des Rois, aſſureront ſur la même baſe le bonheur des peuples & la liberté publique.